



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.08 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : snui@snui.fr <http://www.snui.fr>

Paris, le 6 Avril 2006

Communiqué de presse

Redevance audiovisuelle : un contentieux explosif, un rendement plus faible que prévu ?

La réforme basée sur l'adossement de la redevance à la taxe d'habitation se voulait tout à la fois plus simple à comprendre et à administrer et plus lucrative pour les recettes de l'audiovisuel public. Elle risque de se révéler en réalité plus lourde à gérer et peut-être même moins rentable que prévu.

- Concernant la perception de la réforme par les contribuables, les interrogations et incompréhensions qui ont entouré le nouveau dispositif, largement perceptibles au printemps et à l'automne 2005, faisaient déjà dire au SNUI à l'époque que cette réforme ne s'était pas aussi bien passée que le discours officiel ne le suggérait.
- En matière de rentrées financières, le bilan avancé en fin d'année 2005 par le gouvernement faisait état d'un rendement brut en très légère augmentation : le surplus de recettes attendu de la réforme ne s'élevait qu'à 15 millions d'euros, un montant sensiblement inférieur à celui attendu initialement, soit environ 50 millions d'euros.

Il apparaît aujourd'hui que le léger surplus pourrait bien se transformer en sensible recul au stade du rendement net après traitement des demandes contentieuses. En effet, plus de 674 000 réclamations ont été déposées en fin d'année et devraient se traduire, pour une large partie d'entre elles, par des dégrèvements. Or, avec un tarif de 116 euros en métropole et de 74 euros dans les départements d'outre-mer, le manque à gagner pourrait être conséquent. En effet, si toutes les demandes étaient satisfaites, le montant des dégrèvements approcherait les 77 millions d'euros.

Au final, au lieu d'un surplus de 15 millions d'euros (au lieu de 50 attendu), l'opération pourrait donc s'achever avec un manque à gagner d'environ 60 millions d'euros. De plus, l'amaigrissement du service de la redevance, qui comporte aujourd'hui moins de 400 agents, risque de peser lourd dans le contrôle qui doit être effectué a posteriori. On perçoit là les limites du « tout simplification » d'affichage et du « moins de fonctionnaires ».

En 2006, la redevance risque de soulever le même type de questions, à l'heure de l'arrivée de la déclaration préremplie. Pour le SNUI, les pouvoirs publics, qui multiplient les paris et les sources de tension dans un contexte déjà particulièrement tendu (dégradation des conditions de travail, absence de reconnaissance des qualifications, pouvoir d'achat en berne, suppressions d'emplois sans précédent, -1 150 à la DGI en 2006, -1 370 en 2007 et -1 370 en 2008...), sont de fait responsables du risque qui pèse sur le service public fiscal et foncier.

**Pour recevoir les communiqués de presse sur messagerie, consulter le site
www.snui.fr**